

**Promotion de l'approche basée sur les droits de l'homme dans la perception du handicap au Maroc**

**Programme de coopération UNFPA-Gouvernement du Maroc  
2017-2021**

**Plan de Travail Annuel 2021**

**Projet/Act ID: MOR09YRH/ INCLUSION**

**Recrutement d'une assistance technique pour le développement d'un modèle d'intervention pour l'inclusion du handicap**

**Décennie d'action 2020-2030 pour l'atteinte des ODD**

**Leave no one behind**

**Avril 2021**

## Contexte :

La Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap offre une base d'orientation pour favoriser l'accomplissement de progrès durables et de transformations dans la prise en compte de la question du handicap dans toutes les composantes de l'action des Organisations du Système des Nations Unies. Son élaboration s'est faite à la lumière d'un profond examen institutionnel dirigé par la Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes en situation de handicap.

Cette stratégie oriente les États Membres à atteindre les Objectifs de développement durable et à appliquer la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Comme indiqué dans cette stratégie, le terme « inclusion du handicap » fait référence à la participation significative des personnes en situation de handicap (PSH) avec toutes leur diversité, et ce à la promotion et à l'intégration de leurs droits dans le travail du système des nations unies, au développement de programmes spécifiques au handicap et la prise en compte des perspectives liées au handicap.

La stratégie repose sur quatre domaines pour parvenir à l'inclusion de la question du handicap à savoir : *1. Leadership, planification stratégique et gestion ; 2. Inclusivité ; 3. Programmation ciblée ; 4. Culture organisationnelle et intersectorialité.*

Pour parvenir à l'inclusion du Handicap, il faut prendre en considération les conditions de vie des personnes en situation de handicap comme par exemple le sexe, l'âge, le lieu de vie qui majoritairement rendent leur expérience différente et parfois difficile.

D'autant plus, l'atteinte de l'objectif d'inclusion, la cohérence et la coordination des activités de mise en œuvre sont essentielles : en effet, sept objectifs de Développement Durable, font explicitement référence aux personnes en situation de handicap : ODD 3 ; 4 ; 5 ; 8 ; 10 ; 11 ; 17.

Au niveau international, plus de 1,5 milliard de femmes, d'hommes, de garçons et de filles vivent avec une forme de handicap, soit presque une personne sur 5 au monde avec environ 80 % qui vivent dans des pays en voie développement.

Au Maroc, selon les résultats du recensement général de la population et du logement de 2014, le Maroc compte 1 353 766 personnes handicapées, soit 4,1% de la population.

Par ailleurs, selon la deuxième enquête nationale sur le handicap de 2014, un ménage sur quatre comprend au moins une personne handicapée, 60,8% des personnes en situation de handicap (PSH) ont des difficultés d'accès aux services de santé, dont 62,9% faute de moyens financiers. En effet, seulement 34,1% des PSH bénéficient d'un système d'assurance maladie.

Le Fonds des Nations Unies (UNFPA), en tant qu'agence du Système des Nations Unies, a pour mandat de mettre en œuvre la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion des personnes handicapées. Depuis 1994, la Conférence Internationale pour la Population et le Développement

(CIPD) a lancé un appel pour adressed une importance particulière pour lutter contre les discriminations à l'égard des besoins des personnes en situation de handicap en matière de droits à la santé sexuelle et reproductive et violence fondée sur le genre.

Au Maroc, le bureau UNFPA du Maroc a entrepris plusieurs étapes pour prioriser l'inclusion du handicap dans les plans de travail opérationnels impliquant plusieurs partenaires gouvernementaux et des ONG.

Cependant, une approche cohérente, structurée de l'inclusion du handicap s'impose dans le but d'améliorer l'accès des personnes en situation de handicap à l'ensemble des services offerts et de rendre systématique la prise en compte de leurs droits dans les politiques et les actions entreprises.

Pour cela, il est extrêmement important de mobiliser les ressources humaines et programmatiques nécessaires et éventuellement financières pour garantir efficacement que l'UNFPA, assure au maximum son rôle dans la réalisation de l'inclusion. D'une part pour l'offre de soins de qualité tenant compte des besoins en santé sexuelle et reproductive ainsi que la lutte contre les violences fondées sur le genre et en liaison avec le handicap.

Il est à noter qu'il est primordial d'améliorer les soins tout au long du cycle de vie et plus particulièrement ceux liés à la santé reproductive, la santé maternelle et néonatale pour prévenir ou prendre en charge des handicaps évitables. D'un autre côté, la sensibilisation des décideurs parties prenantes sur l'importance de l'arsenal juridique et législatif à la législation internationale et nationale existante, la production de données probantes, pour pouvoir agir sur les politiques publics.

C'est dans ce sens, qu'il a été convenu, de recruter une assistance technique pour construire un modèle d'intervention spéciale à l'UNFPA dans le domaine de l'inclusion du Handicap afin de fournir une plateforme de travail pour la décennie 2020-2030 et un outil polyvalent d'action qui fournira des pistes d'intervention avec les partenaires nationaux impliqués dans le domaine et à la lumière du cadre du travail de UNFPA dans le système des nations unies, la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap ainsi que les politiques, les stratégies et les plans d'action sectoriels au niveau national.

### **III. Objectifs de la consultation**

#### **III-1. Objectif général :**

Elaboration et validation d'un modèle d'intervention spéciale à l'UNFPA dans le domaine de l'inclusion du Handicap afin de fournir une plateforme de travail pour la décennie 2020-2030 et un outil polyvalent d'action qui fournira des pistes d'intervention avec les partenaires nationaux impliqués dans le domaine du handicap.

### III-2. Objectifs spécifiques :

- Développer un plan stratégique d'intervention en matière d'inclusion du handicap spécifique à l'UNFPA / Maroc pour la décennie 2020-2030 ;
- Développer un cadre suivi-évaluation du plan stratégique ;
- Etablir un mapping des réalisations de l'UNFPA et défis pour contribuer aux objectifs de développement durable à la lumière de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, de la convention des droits des personnes en situation de handicap ainsi que les politiques les stratégies et plans d'action sectoriels au niveau national en incluant le volet juridique ;
- Evaluer les attentes et les besoins des personnes en situation de handicap en matière de leurs droits à la santé sexuelle et reproductive et égalité des genres vis-à-vis de la population, du gouvernement et des associations : sondage d'opinion, analyse des résultats...
- Faciliter l'organisation d'une table ronde avec les personnes influentes : (parlementaires, journalistes, associations professionnelles, universitaires, étudiants ...) pour déterminer les pistes de plaidoyer pour la promotion de l'inclusion des personnes en situation de Handicap ;
- Animer un atelier de travail avec les parties prenantes du gouvernement et des ONG impliqués.
- Préparer les rapports de la table ronde et de l'atelier à des fins de partage et une présentation synthétique de la mission

### V. Etapes :

- Prendre connaissance des orientations de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap et les différentes stratégies et politiques publiques nationales en faveur des personnes en situations de Handicap ;
- Analyser la situation pour déterminer les barrières d'accès des PSH ;
- Déterminer les actions à entreprendre en cohérence avec le mandat et l'agenda de UNFPA et les priorités nationales au bénéfice des droits et inclusion des personnes en situation de handicap en prenant considération la question du genre et la lutte contre la violence à l'égard des personnes en situation de handicap ;
- Mener une réflexion collective et participative avec l'ensemble des acteurs clés et parties prenantes concernés par la question de Handicap au Maroc ;
- Se concerter avec les commanditaires sur les livrables.

### VI. Livrables

- 1. Livrable 1:**
  - Note méthodologique
- 2. Livrable 2:**
  - Etat des lieux
- 3. Livrable 3:**

- Un plan stratégique d'intervention en matière d'inclusion du handicap spécifique à l'UNFPA / Maroc pour la décennie 2020-2030.

### **VII. Ethique de la consultation :**

Le (La) consultant (e) doit tenir compte des principes de l'éthique dans la conception des livrables, y compris le respect des procédures et le maintien de la confidentialité et la sécurité des informations recueillies.

### **VIII. Durée et lieu de la consultation :**

- La durée de la consultation est de 20 jours ouvrables sur une période de 3 mois qui commencera à partir de la date de la signature du contrat.
- Le lieu de la consultation : Rabat et autres régions.

### **IX. Compétences et qualifications requises :**

L'appel à la consultation est ouvert aux consultant (es ) senior nationaux. Le (La) consultant (e) doit répondre aux qualifications suivantes (La) consultant (e) doit :

- Spécialiste dans le domaine des droits des personnes en situation de Handicap ;
- Très bonne connaissance de l'agenda de l'UNFPA ;
- Expertise confirmée en matière d'élaboration de stratégie, de feuille de route stratégique ;
- Très bonnes capacités d'entretien, d'animation d'ateliers de travail et de concertation ;
- Une maîtrise de la langue française.

### **X. Dossier de candidature :**

- Une note méthodologique décrivant la démarche qui sera suivie pour répondre aux termes de référence de cette consultation ;
- Un CV détaillé, mentionnant les expériences antérieures dans le domaine de santé ;
- Un calendrier d'exécution ;
- Une proposition financière.

### **XI. Modalités contractuelles et financières :**

- Un contrat de ladite consultation sera établi entre l'UNFPA et le (la) consultant(e). Le paiement sera effectué, selon les modalités de l'UNFPA, dans le cadre du projet de coopération entre l'UNFPA et le Gouvernement du Maroc 2017-2021.

### **XII. Supervision de la consultation :**

- Le travail du consultant sera réalisé en étroite collaboration avec les commanditaires ;
- Les livrables doivent être validés par les commanditaires et les acteurs clés du comité de pilotage du projet identifiés et toute personne jugée utile par les commanditaires.

### XIII. Dépôt du dossier de candidature :

Les consultants(es) intéressés(es) sont priés(es) d'envoyer leurs offres au plus tard le 26 avril 2021, à 16h00 GMT+1 par email aux adresses suivantes :

[guedira@unfpa.org](mailto:guedira@unfpa.org)

[jamai@unfpa.org](mailto:jamai@unfpa.org)

L'objet de l'email devra porter la mention : « Projet/Act ID: MOR09YRH/ INCLUSION « Recrutement d'une assistance technique pour le développement d'un modèle d'intervention pour l'inclusion du handicap/ Décennie d'action 2020-2030 pour l'atteinte des ODD ». Leave no one behind »

### XIV. Evaluation des offres :

L'évaluation des offres se déroulera en deux étapes :

1. L'évaluation de l'offre technique.
2. L'ouverture et la comparaison des propositions financières.

Les offres seront jugées sur les critères suivants :

- La valeur technique de l'offre (note sur 100, pondération 60%).
- L'offre financière (note sur 100, pondération 40%).

Il est demandé aux candidats que leurs offres comprennent les éléments nécessaires et suffisants à leur appréciation.

Le candidat retenu recevra un courrier par email, à l'adresse mail indiqués dans le CV, l'invitant à se présenter pour engager les procédures de consultation.

#### 1. Analyse technique comparative des offres :

- Une note technique T sur 100 sera attribuée à chacune des offres sur la base de leur degré de réponse aux termes de références.
- Seront systématiquement éliminées de cette phase toutes les offres ayant obtenu une note technique inférieure à la note technique minimale de 70 points qui représente 70% de la note maximale des offres techniques (100 points).

#### 2. Analyse financière comparative des offres :

- A l'issue de la phase précédente, chaque offre financière sera dotée d'une note (F) sur 100 : la note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins disant.
- Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivi ( $F=100 \cdot P \text{ min}/P$ )  
(P : Prix de l'offre et Prix min : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disant).

#### 3. Analyse technico-financière

- Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :
  - 60% pour l'offre technique.
  - 40% pour l'offre financière.
  - La note totale pondérée « N » permettant de classer les candidatures et retenir la mieux disant est :  $N = (0,6 \cdot T) + (0,4 \cdot F)$

